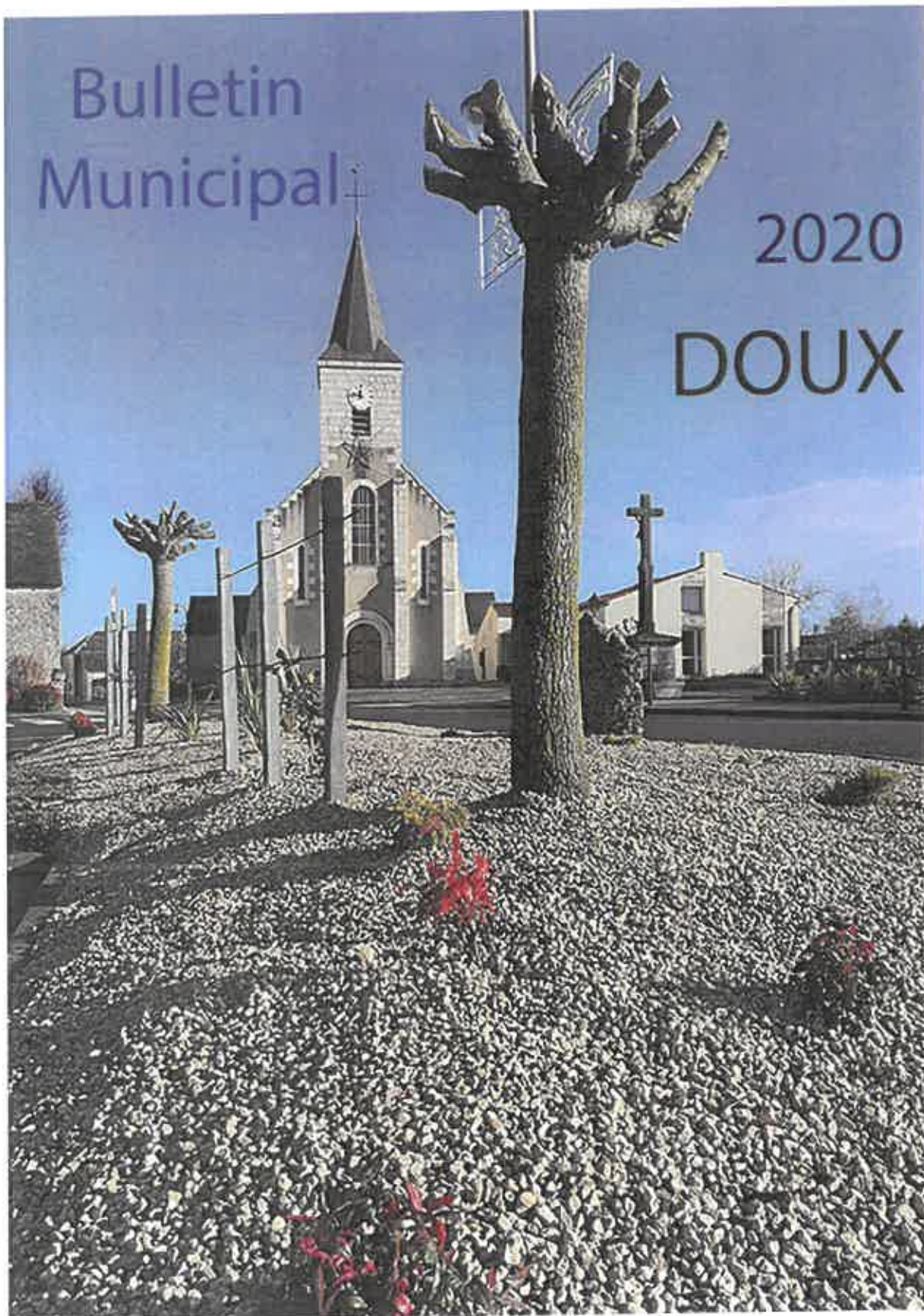


Bulletin
Municipal

2020

DOUX



EDITORIAL

L'année 2020 restera gravée pour longtemps dans nos mémoires, année éprouvante pour tous avec cette pandémie qui dure, les actes de terrorisme et les catastrophes qui ont meurtri plusieurs villages du sud de la France.

Malgré cela nous avons tourné la page, un nouvel élan d'espoir s'offre à nous dès ce début de l'année 2021. L'espoir de voir arriver ce vaccin tant attendu par certains qui nous permettra de reprendre une vie normale, de fréquenter les lieux habituels de convivialité, de se retrouver entre amis, voisins et familles.

C'est bien timidement que ce vaccin se met en place, et surtout sans grande précipitation, mais nous avons quand même réussi l'exploit de vacciner en une semaine 300 personnes alors que nos voisins anglais et allemands ont dépassé le millier – quelle prouesse avons-nous fait là, quelle organisation.

En ce qui concerne notre commune, les activités ont tourné au ralenti, nous avons cependant terminé avec beaucoup de retard l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique dans diverses rues du bourg et nous avons procédé à la pose d'enrobé dans les rues concernées par les travaux d'enfouissement.

Cette action d'enfouissement des réseaux va se poursuivre au cours de l'année 2021, elle concernera dans un premier temps la rue de la plaine puis la rue du moncelay si les études sont terminées pour cette dernière.

Côté voirie, des caniveaux seront posés rue des vignes, rue saint-martin et rue du château dans le but de canaliser l'eau pluviale et de délimiter la route et l'accotement.

Au cours du premier trimestre, le conseil devra se positionner sur la faisabilité de l'agrandissement de la salle polyvalente afin de la rendre plus claire, plus attractive et plus chaleureuse.

Voici donc le travail qui nous attend en souhaitant que tout se passe normalement, il y a là un gigantesque point d'interrogation.

Ceci dit il faut être optimiste, cette situation va s'améliorer et nous pourrons reprendre une vie agréable pleine d'espoir, de bonnes résolutions et de rêves.

En conclusion la cérémonie des vœux étant annulée, c'est par l'intermédiaire de ce bulletin que toute l'équipe du conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos familles.

Bonne chance à 2021, protégeons-nous

Lucien JOLIVOT

Ensemble

unissons nos forces.



Meilleurs Vœux

ETAT CIVIL

ANNÉE 2020

NAISSANCES

NEANT

MARIAGES

NEANT

DECES

AZERA Marie-Hélène épouse GUILLAUMIN

le 14 Février 2020 à POITIERS

BERNIER Pierre, Yves, Maurice

le 10 Juillet 2020 à POITIERS

BOUTIN Marie-Thérèse, Emma, Joséphine épouse PREST le 22 Septembre 2020 à POITIERS

PAIN Jean-Pierre, Lucien

le 31 Août 2020 à FAYE-L'ABBESSE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ***.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans
Je m'inscrits en quelques clics
Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

Le Conseil Municipal



De gauche à droite

Mr **BERNARDEAU Serge** (1^{er} Adjoint), Mme **GUIGNARD Bernadette**, Mme **BOURREAU Annie** (2^{ème} Adjoint), Mr **JOLIVOT (Maire)**, Mr **MARTIN Joël**, Mme **PROUTEAU Nadine**, Mr **DOISY Alain**, Mme **SARRAZIN Claire**, Mr **VALLAT Philippe**, Mr **GUILLAUMIN Jean-Pierre**, Mr **FOURNEAUX Patrice**.

Plusieurs commissions se sont mises en place en parallèle du conseil municipal afin d'avancer sur différents dossiers. Le maire est membre de droit de chaque commission.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Entretien des bâtiments
- Proposition de nouveaux projets

Annie **BOURREAU**
Bernadette **GUIGNARD**
Claire **SARRAZIN**
Nadine **PROUTEAU**
Jean-Pierre **GUILLAUMIN**

VOIRIE – ESPACES VERTS

Gestion de la voirie et aménagement des espaces verts

Serge **BERNARDEAU**
Patrice **FOURNEAUX**
Philippe **VALLAT**
Alain **DOISY**
Joël **MARTIN**

FÊTES ET CÉRÉMONIES – COMMUNICATION

Programmation et organisation des événements

Annie **BOURREAU**
Nadine **PROUTEAU**
Bernadette **GUIGNARD**
Joël **MARTIN**

Les Saisons à Doux



MAIRIE

Ouvert mardi après midi : 14h à 17H30
Vendredi matin : 9H à 12H
Samedi matin : 9H à 11H30

TEL : 05.49.63.00.83 - FAX : 05.49.63.14.61

Adresse mail : mairie.doux@wanadoo.fr

Maire : Mr JOLIVOT Lucien TEL : 05.49.63.13.40
1^{er} Adjoint : Mr BERNARDEAU Serge TEL : 05.49.63.08.21
2^{ème} Adjoint : Mme BOURREAU Annie TEL : 05.49.63.12.80

P.T.T.

Levée du courrier à 9 h pour la boîte aux lettres située Place de la liberté

RELIGION

DELEGUE PASTORAL : Michèle MARQUIS
CHARGE DES AFFAIRES MATERIELLES : Jean DEZALY - Fabrice TESTARD
ANNONCE DE LA FOI : Catherine RAOUX
PRIERE : Maryline JEUDI
CHARITE : Andrée GOURDON
Chantal DELAVAUX
PRESBYTERE : Prêtre Jean RICHARD : 05.49.63.00.50

SOINS

MEDECINS

THENEZAY

Dr GRAPILLARD
Dr du BREUILLAC

TEL : 05.49.63.00.44
TEL : 05.49.63.42.33

LA PEYRATTE

Cabinet médical

TEL : 05.49.64.16.34

PHARMACIE

THENEZAY
LA PEYRATTE

TEL : 05.49.63.00.04
TEL : 05.49.64.43.91

CABINET D'INFIRMIERES

TEL : 05.49.63.11.18

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Réunion, Vin d'honneur 40 €
- Forfait week-end* 150 €

Une caution de 40 € est demandée lors de la réservation à l'exception d'une réservation pour un vin d'honneur.

Pour les associations de la commune, la salle est gratuite 2 fois l'année, chauffage compris.

*Forfait week-end : vendredi 12 heures – lundi 10 heures

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

- GRATUIT pour toutes les associations de la commune
- 50 € pour les autres

LOCATION DES TABLES ET CHAISES

- 1.50 € pour une table
- 0.50 € pour une chaise
- 3.00 € pour 6 chaises et une table

COLUMBARIUM

- 300 € pour une case et une durée perpétuelle

CAVES URNES

- 300 € pour une cave urne et une durée perpétuelle

CONCESSION CIMETIERE

- 11.43 € le m² soit 28.57 € pour une concession de 2.50 m².

Budget Commune

Année 2020

| INVESTISSEMENT DEPENSES | Prévu | Réalisé |
|--|---------------------|-------------------|
| 001 Déficit antérieur reporté | 30 760.10 | |
| 001 Déficit antérieur reporté | 30 760.10 | |
| 040 Opér.ordre transf.entre sect. | | 4 950.00 |
| 19 DIFFERENCES SUR REALISATIONS | | 4 950.00 |
| 192 Plus ou moins-values cessions | | 4 950.00 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | | |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| 2151 Réseaux de voirie | | |
| 21534 Réseaux d'électrification | | |
| 22538 Autres réseaux | | |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES | 26 000.00 | 23 867.72 |
| 1641 Emprunts en euros | 25 000.00 | 23 867.72 |
| 165 Dépôts et cautionnements reçus | 1 000.00 | |
| 20IMMOBILISATIONSINCORPORELLES | | |
| 2031 Frais d'études | | |
| 2033 Frais d'insertion | | |
| 204 SUBV. EQUIPEMENT VERSEES | 269 657.90 | 70 427.98 |
| 204172 Bâtiments et Installations | 269 657.90 | 70 427.98 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 940 000.00 | 88 493.34 |
| 2111 Terrains nus | | |
| 2115 Terrains bâtis | | 1 682.81 |
| 2121 Plantations d'arbre | 20 000.00 | 7 054.72 |
| 21311 Mairie | | 8 152.80 |
| 21312 Bâtiments scolaires | | 8 518.98 |
| 21316 Equipements du cimetière | 10 000.00 | |
| 21318 Autres bâtiments publics | 350 000.00 | 4 386.00 |
| 2151 Réseaux de voirie | 350 000.00 | |
| 21534 Réseaux d'électrification | 100 000.00 | 53 320.97 |
| 21538 Autres réseaux | 50 000.00 | 5 377.06 |
| 21571 Matériel roulant | | |
| 21578 Autre matériel | 20 000.00 | |
| 2184 Mobilier | 20 000.00 | |
| 2188 Autres immobilisations corp. | 20 000.00 | |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | | |
| 2313 Constructions | | |
| 2315 Voirie | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES | 1 266 418.00 | 187 739.04 |

Budget Commune

Année 2020

| INVESTISSEMENT RECETTES | Prévu | Réalisé |
|---|---------------------|-------------------|
| 001 Excédent antérieur reporté | | |
| 001 Excédent antérieur reporté | | |
| 021 Virement Section Fonctionnement | 1 172 657.00 | |
| 024 Prod. Des cessions d'immobilisations | 35 000.00 | |
| 024 Prod. Des cessions d'immobilisations | 35 000.00 | |
| 040 Opér.ordre transf.entre sect. | 5 000.00 | 43 237.69 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPOREL. | | 40 000.00 |
| 2115 Terrains bâtis | | 40 000.00 |
| 28 AMORTISSEMENTS | 5 000.00 | 3 237.69 |
| 2804132 Centre secours et incendie | 1 500.00 | 1 237.69 |
| 28041512 Participation assainissement | 3 500.00 | 2 000.00 |
| 2804182 Réseaux | | |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | | |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPOR. | | |
| 2031 Frais d'études | | |
| 2033 Frais d'insertion | | |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS | 52 761.00 | 53 344.96 |
| 10222 F.C.T.V.A | 22 000.90 | 22 584.86 |
| 10251 Dons et legs en capital | | |
| 1068 Excédents de Fonctionnement | 30 760.10 | 30 760.10 |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEM. | | 10 000.00 |
| 1321 Subvention Etat | | |
| 1322 Subvention Région | | |
| 1323 Subvention Département | | |
| 13258 Autres groupements | | 10 000.00 |
| 1328 Autres | | |
| 1341 D.G.E. | | |
| 1342 Amendes de ploice | | |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES | 1 000.00 | |
| 1641 Emprunt en euros | | |
| 165 Cautions | 1 000.00 | |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS | | |
| 27638 Autres établissements publics | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES | 1 266 418.00 | 106 582.65 |

Budget Commune

Année 2020

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | Prévu | Réalisé |
|--|-------------------|-------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 383 380.00 | 117 060.86 |
| 60 ACHATS | 35 000.00 | 17 349.45 |
| 6042 Achat de prestations services | 3 700.00 | 1 258.62 |
| 60611 Eau et assainissement | 2 000.00 | 1 229.72 |
| 60612 Energie- Electricité | 8 000.00 | 5 973.34 |
| 60621 Combustibles | 4 500.00 | 1 184.72 |
| 60622 Carburants | 1 500.00 | 669.58 |
| 60631 Fournitures d'entretien | 2 000.00 | 286.68 |
| 60632 Fournitures petit équipement | 8 000.00 | 2 870.08 |
| 60633 Fournitures de voirie | 3 000.00 | |
| 60636 Vêtements de travail | 300.00 | 291.72 |
| 6064 Fournitures administratives | 2 000.00 | 1 352.71 |
| 6068 Autres matières et fournitures | | 2 232.28 |
| 61 SERVICES EXTERIEURS | 329 180.00 | 86 780.69 |
| 611 Contrats de prestations | 300.00 | 180.00 |
| 6135 Locations mobilières | 6 000.00 | 4 528.82 |
| 61521 Terrains | 3 000.00 | 85.28 |
| 615221 Bâtiments | 99 880.00 | 5 046.58 |
| 615231 Voies et réseaux | 200 000.00 | 64 047.17 |
| 61551 Matériel roulant | 4 000.00 | 2 324.50 |
| 61558 Autres biens mobiliers | 4 000.00 | 201.64 |
| 6156 Maintenance | 6 000.00 | 5 649.68 |
| 6161 Prime d'assurance | 4 500.00 | 4 316.62 |
| 6182 Documentation générale | 1 000.00 | 400.40 |
| 6184 Vers. organismes formation | 500.00 | |
| 6188 Autres frais divers | | |
| 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 17 600.00 | 11 042.72 |
| 6225 Indemnités au comptable | 500.00 | |
| 6226 Honoraires | 1 000.00 | |
| 6227 Frais d'actes | 500.00 | |
| 6228 Divers | 1 000.00 | 3 338.00 |
| 6231 Annonces et insertions | 200.00 | |
| 6232 Fêtes et cérémonies | 10 000.00 | 4 191.59 |
| 6251 Voyages et déplacements | 500.00 | |
| 6261 Frais d'affranchissement | 800.00 | |
| 6262 Frais de téléphone | 2 000.00 | 2 311.54 |
| 6281 Concours divers (cotisations) | 400.00 | 355.38 |
| 6288 Autres | 700.00 | 846.21 |
| 63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS | 1 600.00 | 1 888.00 |
| 63512 Taxes foncières | 1 600.00 | 1 888.00 |
| 6355 Taxes sur véhicules | | |
| 637 Autres impôts | | |

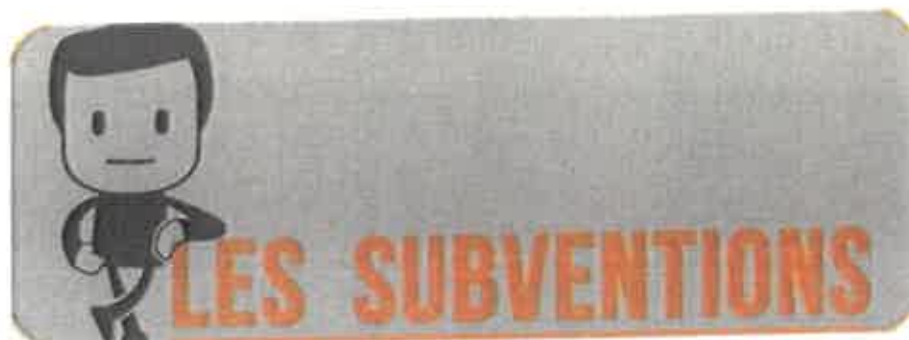
Budget Commune Année 2020

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | Prévu | Réalisé |
|---|---------------------|-------------------|
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 83 520.00 | 70 206.28 |
| 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS | | 2 432.63 |
| 6218 Autre personnel extérieur | | 2 432.63 |
| 63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT | 1 320.00 | 890.90 |
| 6332 Cotisations versées au FNAL | 70.00 | 41.42 |
| 6336 Cotisation au CNFPT et CDG | 1 000.00 | 725.08 |
| 6338 Autres impôts | 250.00 | 124.40 |
| 64 CHARGES DE PERSONNEL | 82 200.00 | 66 882.75 |
| 6411 Personnel titulaire | 46 000.00 | 43 645.28 |
| 6413 Personnel non titulaire | 8 000.00 | 865.08 |
| 6451 Cotisations à l'URSSAF | 9 000.00 | 6 407.68 |
| 6453 Cotisations retraites | 14 000.00 | 12 797.70 |
| 6454 Cotisations assurance du personnel | 3 200.00 | 2 326.39 |
| 6456 Versement au F.N.C. | 1 000.00 | |
| 6475 Médecine du travail, pharmacie | 200.00 | 204.62 |
| 6478 Autres charges sociales | 800.00 | 636.00 |
| 014 ATTÉNUATION DE PRODUITS | 6 500.00 | 3 835.00 |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 6 500.00 | 3 835.00 |
| 79391171 Dégrev. taxes foncière | 500.00 | 307.00 |
| 7391178 Autres rest dég contrib directes | | |
| 73916 Prélèvement contribution | 6 000.00 | 3 528.00 |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 54 400.00 | |
| 022 Dépenses imprévues | 54 000.00 | |
| 023 VIREMENT A LA SECT. D'INV. | 1 172 657.00 | |
| 023 Virement de la section de fonct. | 1 172 657.00 | |
| 042 Opér.ordre transf..entre sect. | 5 000.00 | 43 237.69 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 40 000.00 |
| 675 Valeurs comptables des immob. | | 40 000.00 |
| 68 DOTATIONS AUX AMORTIS. | 5 000.00 | 3 237.69 |
| 6811 D.A. sur immob. Corpo. | 5 000.00 | 3 237.69 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION | 37 100.00 | 21 784.53 |
| 6531 Indemnités | 25 000.00 | 15 433.22 |
| 6533 Cotisations de retraite | 1 000.00 | 648.36 |
| 6541 Pertes sur créances irrécouvrables | 500.00 | |
| 6542 Créances éteintes | 1 000.00 | |
| 6553 Service d'incendie | 4 000.00 | 3 875.15 |
| 6554 Contributions org. de regroupement | 600.00 | 240.00 |
| 6558 Autres contributions obligatoires | 2 000.00 | 242.40 |
| 6574 Subventions aux associations | 3 000.00 | 1 345.00 |
| 65888 Autres | | 0.40 |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 600.00 | 480.28 |
| 66111 Intérêts des emprunts | 600.00 | 480.28 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 600.00 | |
| 6713 Secours et dots | 500.00 | |
| 673 Titres annulés | 100.00 | |
| 68 DOTATIONS AUX AMORTIS. | 120.00 | 120.00 |
| 6817 Dotations aux provisions | 120.00 | 120.00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES | 1 743 477.00 | 256 724.64 |

Budget Commune

Année 2020

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | Prévu | Réalisé |
|--|-------------------|-------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 383 380.00 | 117 060.86 |
| 60 ACHATS | 35 000.00 | 17 349.45 |
| 6042 Achat de prestations services | 3 700.00 | 1 258.62 |
| 60611 Eau et assainissement | 2 000.00 | 1 229.72 |
| 60612 Energie- Electricité | 8 000.00 | 5 973.34 |
| 60621 Combustibles | 4 500.00 | 1 184.72 |
| 60622 Carburants | 1 500.00 | 669.58 |
| 60631 Fournitures d'entretien | 2 000.00 | 286.68 |
| 60632 Fournitures petit équipement | 8 000.00 | 2 870.08 |
| 60633 Fournitures de voirie | 3 000.00 | |
| 60636 Vêtements de travail | 300.00 | 291.72 |
| 6064 Fournitures administratives | 2 000.00 | 1 352.71 |
| 6068 Autres matières et fournitures | | 2 232.28 |
| 61 SERVICES EXTERIEURS | 329 180.00 | 86 780.69 |
| 611 Contrats de prestations | 300.00 | 180.00 |
| 6135 Locations mobilières | 6 000.00 | 4 528.82 |
| 61521 Terrains | 3 000.00 | 85.28 |
| 615221 Bâtiments | 99 880.00 | 5 046.58 |
| 615231 Voies et réseaux | 200 000.00 | 64 047.17 |
| 61551 Matériel roulant | 4 000.00 | 2 324.50 |
| 61558 Autres biens mobiliers | 4 000.00 | 201.64 |
| 6156 Maintenance | 6 000.00 | 5 649.68 |
| 6161 Prime d'assurance | 4 500.00 | 4 316.62 |
| 6182 Documentation générale | 1 000.00 | 400.40 |
| 6184 Vers. organismes formation | 500.00 | |
| 6188 Autres frais divers | | |
| 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 17 600.00 | 11 042.72 |
| 6225 Indemnités au comptable | 500.00 | |
| 6226 Honoraires | 1 000.00 | |
| 6227 Frais d'actes | 500.00 | |
| 6228 Divers | 1 000.00 | 3 338.00 |
| 6231 Annonces et insertions | 200.00 | |
| 6232 Fêtes et cérémonies | 10 000.00 | 4 191.59 |
| 6251 Voyages et déplacements | 500.00 | |
| 6261 Frais d'affranchissement | 800.00 | |
| 6262 Frais de téléphone | 2 000.00 | 2 311.54 |
| 6281 Concours divers (cotisations) | 400.00 | 355.38 |
| 6288 Autres | 700.00 | 846.21 |
| 63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS | 1 600.00 | 1 888.00 |
| 63512 Taxes foncières | 1 600.00 | 1 888.00 |
| 6355 Taxes sur véhicules | | |
| 637 Autres impôts | | |



ANNEE 2020

| <i>NOM DES ASSOCIATIONS</i> | <i>MONTANT</i> |
|--|-----------------------|
| Société de chasse | 300.00 € |
| Union des Anciens Combattants | 100.00 € |
| Association des donneurs de sang | 150.00 € |
| Entente sportive Thénezay- La Ferrière | 100.00 € |
| Bleuets combattants | 15.00 € |
| Association de Solidarité Cantonale | 100.00 € |
| Banque Alimentaire | 30.00 € |
| A.D.M.R. | 140.00 € |
| Les Voix d'AUTUN | 100.00 € |
| Comité de Jumelage | 100.00 € |
| FNATH Section de Saint Loup | 30.00 € |
| Maison Familiale Secondigny | 80.00 € |
| Foyer du collège Jean de la Fontaine Thénezay | 100.00 € |
| TOTAL | 1 345.00 € |



Le Conseil départemental a lancé l'opération « 1 000 chantiers » pour les Deux-Sèvres dans le but de dynamiser l'économie locale.

Aussi la commune de Doux avait la possibilité de

présenter trois projets d'un montant de 10 000 € H.T. subventionnable à hauteur de 50 %.

Les trois projets présentés par le Conseil municipal ont été retenus par le Conseil départemental, il s'agit :

- Installation d'une climatisation réversible à la salle des associations
- Changement des deux portes d'accès à la mairie
- Aménagement paysager

Les travaux ont été réalisés en fin d'année.



Vie de la Commune



Cette année nous avons dû nous adapter et suspendre toutes nos activités festives depuis le mois de mars conformément aux directives gouvernementales.

Les cérémonies au monument aux morts se sont déroulées en présence d'un public restreint six ou dix personnes.

Les fêtes du 14 juillet ainsi que le repas de la chasse ont été annulés. Le repas des aînés qui a lieu au mois de novembre a lui aussi été annulé, mais le Conseil municipal a tenu à faire un geste vis-à-vis de ce public. Dès le mois de septembre des contacts ont été pris pour confectionner des colis à base de produits locaux, et le tout a été distribué par le conseil municipal le 14 novembre 2020. C'est donc 54 colis qui ont été remis au plus de 60 ans de notre commune.

Pour le Noël des enfants, le Père Noël a distribué ses cadeaux aux enfants la commune dans la matinée du 12 décembre.



Départ en retraite



Madame Viviane BRIAUX, employée par la commune en qualité de Adjoint Technique Territorial a demandé à bénéficier de ses droits à retraite à compter du 1^{er} avril 2020 après plus de 41 ans passés au service de la commune.

En raison de la pandémie ce départ n'a été fêté que le 25 juillet 2020.

C'est donc ce jour-là, entourée de ses enfants, petits enfants et de la population que la municipalité a adressé ses chaleureux remerciements et souhait de bonne retraite pour le travail accompli au cours de toutes ces décennies.

Viviane s'est vue offrir une croisière déjeuner sur le canal de Briare dans le département du Loiret.

Bonne, longue et douce retraite Viviane.



Un centenaire



Albert Boulin est né à Doux le 11 janvier 1921

Le couple est actuellement en maison de retraite à ANTIGNY (85) où le temps s'écoule paisiblement.

Contacté par téléphone pour la nouvelle année, Albert adresse ses meilleurs vœux à la commune.

Union Nationale des Combattants

Année très particulière en raison de la pandémie, toutes les activités ont été réduites mais nous étions présents lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Pour 2021, les manifestations se feront suivant l'évolution de l'épidémie.

A chaque cérémonie nos drapeaux sont présents.



Le Comité de Jumelage



A cause des mesures sanitaires liées au COVID 19, le Comité de Jumelage a vu une partie de ses activités contrariées comme beaucoup d'associations. Un séjour était prévu au printemps à Saint Johann en Allemagne pour fêter en particulier les 20 ans du jumelage. Cette rencontre a donc été annulée. La section Togo quant à elle, a pu organiser sa collecte et sa vente de ferraille en février pour continuer à financer les projets d'accès à l'eau potable sur la commune de Grand-Gapé. Le chantier entrepris l'année dernière chez nos partenaires pour alimenter 2 villages est en phase terminale. Forages, châteaux d'eau, adduction d'eau, production d'électricité photovoltaïque, fontaines dans chaque quartier, le tout devrait être opérationnel avant la fin de l'année et permettre une distribution de l'eau potable aux 5000 villageois concernés avant la fin de l'année. Le club Togo du collège s'est quant à lui interrompu depuis le 1^{er} confinement, alors qu'il réalisait une maquette en argile d'un village togolais, moyen de découvrir son mode de vie. L'Arbre de Mai, érigé chaque année dans une commune du Thénézéen, a dû être annulé. Mais les bénévoles se sont mobilisés sur une nouvelle activité, un « rallye vintage ». Une première sous le signe du succès : 53 véhicules de tous âges, 180 participants, un circuit dévoilant certains des plus

beaux parcours et sites du Thénézéen. Une 2^{ème} édition est plébiscitée

Cette année, le Comité aura été marqué par la disparition de Jean CORNUAULT qui, depuis plus de 20 ans, a été un membre très actif au sein des 2 sections, très investi dans l'organisation des événements et attaché aux valeurs d'ouverture aux autres de toutes cultures.



Contact : jumelagethenezeen@laposte.net

 jumelagethenezeens



Plantalys® est une start-up créée en juin 2019 et dont l'objectif est de produire et commercialiser des formulations innovantes d'oligoéléments à destination des plantes cultivées.

Mais c'est quoi, une « start-up » ? Voici ce qu'en dit le Larousse : « *Jeune entreprise innovante, notamment dans le secteur des nouvelles technologies* ». En français, la recommandation officielle est d'appeler ce type d'entreprise une « jeune pousse ». C'est plutôt bien quand on travaille sur les plantes !

Et les oligoéléments, cela sert à quoi ? Toujours d'après Larousse, ce sont des « *Substances chimiques de structure simple (ions métalliques), présentes dans l'organisme en très faible quantité* ». Ainsi chez l'homme, le fluor va renforcer les tissus osseux et dentaires alors que l'iode est indispensable au bon fonctionnement de la thyroïde. Chez les plantes (le volet qui nous intéresse), les oligoéléments principaux sont le fer, le manganèse, le bore, le zinc, le cuivre et le molybdène. Une carence en fer va provoquer une chlorose ferrique avec des feuilles qui blanchissent tandis que les nervures restent généralement vertes. Certaines plantes sont plus sensibles que d'autres (hortensias, vigne) et les terrains fortement calcaires sont les plus propices à l'expression ce type de symptômes.

Qu'apporte Plantalys® dans ce domaine ? Notre start-up a été créée pour exploiter un portefeuille de brevets¹ qui protège une invention que nous avons mise au point et qui consiste à utiliser des minéraux très particuliers, les zéolithes, comme support des oligoéléments que nous souhaitons apporter aux plantes. Par rapport aux solutions déjà existantes, nos produits présentent l'avantage de n'avoir aucune action nocive pour l'environnement et de ne laisser aucun résidu toxique dans les sols.

Où en est le développement de l'entreprise ? La plupart du temps, lorsqu'une start-up est créée, elle n'a encore rien à vendre. Elle doit finaliser les essais de ses produits innovants, les conformer à tous les aspects réglementaires en vigueur et elle doit convaincre les futurs clients de l'intérêt de l'innovation apportée ! Autrement dit, il faut faire changer les habitudes et chez nous ce n'est pas chose aisée, la situation sanitaire actuelle ne facilitant pas les choses... Dans notre cas, le premier marché abordé est celui des carences en fer chez la vigne. Notre produit est testé par de grands groupes

¹ CHOLLET J.-F., JOLY G., MAGNOUX P., 2012. « Use of zeolites in supplying micronutrients ». Dépôt de demande de brevet européen enregistrée sous le n°EP 2012/0703824, délivré le 1^{er} février 2017 sous le n° EP 2678296 B1.

de distribution dans différentes régions viticoles telles que la Champagne, le Cognçais, le Sancerrois, le Cahors ou encore le Médoc. Dans le même temps, il faut le rendre compatible avec une réglementation européenne extrêmement complexe appelée « REACH ». Ensuite, pour fabriquer ces produits en quantités importantes et compte tenu de la situation internationale très complexe engendrée par la COVID, nous sommes en train de nouer un partenariat avec un grand groupe français pour sous-traiter cette fabrication.

Pourquoi implanter Plantalys® à Doux ? Il n'est pas conventionnel de créer une start-up en pleine campagne... On les trouve quasiment tout le temps en zone urbaine, groupées sur des sites dédiés comme le Futuroscope près de Poitiers. C'est donc une volonté politique forte de ses créateurs, pour simplement montrer que les zones rurales sont bien vivantes et qu'elles sont capables de rivaliser avec de grands centres urbains, avec cependant une qualité de vie qui est bien supérieure, surtout en ce moment ! Les moyens de communication n'ont jamais été aussi performants, alors utilisons-les pour revitaliser nos campagnes.

Comment est perçue l'entreprise Plantalys® par les différentes instances ? *A priori* plutôt bien, puisque nous avons collecté un certain nombre de prix pour ce projet : Bpifrance en catégorie French Tech émergence en 2016, « A Green Startup » au SIVAL d'Angers et Bpifrance en catégorie French Tech au cours de l'année 2017, « Top des Entreprises de la Vienne 2018 » en catégorie émergence et intégration en janvier 2019 à la 1^{re} promotion du programme RISE mis en place par CNRS Innovation pour un accompagnement personnalisé des start-up. Enfin, Bpifrance nous a accordé fin 2019 la qualification au label « Deep Tech » (en français, technologie de rupture) qui « désigne les start-up de la Deep Tech qui proposent des produits ou des services sur la base d'innovations de rupture. Leur ambition ? S'attaquer à la résolution des grands défis du XXI^e siècle ». Dans le même temps, le CNRS est entré au capital de notre SAS à hauteur de 8,5 %.

Pour en savoir plus... Nous reproduisons ci-après un article rédigé pour la revue du CNRS Microscop au cours de l'année 2020. Et bien sûr, nous sommes à votre disposition pour en parler davantage si vous le souhaitez !

Pour nous contacter : Françoise Rocher, Plantalys SAS, 6 rue du Château, 79390 Doux ; contact@plantalys.fr



Feuilles de vigne (sauvignon) cultivée en serre et carencée artificiellement en fer



Ici, une photo prise 43 jours après le traitement par notre produit qui montre un reverdissement spectaculaire des feuilles

Plantalys[®], une jolie pousse

Les plantes aussi peuvent être carencées en fer. Une solution, respectueuse de l'environnement, est développée par une start-up issue d'un laboratoire.

Pour se développer, les plantes ont besoin d'eau, de lumière, de carbone, d'oxygène et d'éléments minéraux. L'air fournit le gaz carbonique, source du carbone, que la plante fixe grâce à la photosynthèse. Le sol sert de réserve en eau et en éléments minéraux pour alimenter la plante, notamment les éléments majeurs (macroéléments) que sont l'azote, le phosphore et le potassium. Pour leur croissance, les végétaux ont ensuite besoin en quantité plus faible de méso-éléments que sont le soufre, le calcium et le magnésium. Enfin, les oligoéléments classiques participent à doses très faibles à la nutrition des plantes et sont au nombre de six : cuivre, manganèse, zinc, bore, molybdène et fer.

D'autres oligoéléments peuvent jouer un rôle utile pour certaines espèces végétales, notamment le chlore, le sodium, le silicium ou le cobalt. Certains, comme l'iode ou du sélénium, ne sont pas indispensables à la croissance des plantes, mais nécessaires aux animaux qui les consomment. Les oligoéléments ont un rôle essentiel dans les réactions d'oxydoréduction du système enzymatique des plantes (photosynthèse, fixation de l'azote, réduction des nitrates dans la plante, respiration mitochondriale, etc.). Une carence ou un excès dans l'un de ces éléments minéraux peut provoquer un trouble important de la végétation. D'une espèce à l'autre, les besoins qualitatifs et quantitatifs en éléments minéraux sont extrêmement variables.

Cependant, quel que soit l'élément considéré (macro, méso ou oligo-élément), c'est toujours l'élément déficient qui va impacter la croissance et le rendement de la plante. Ces carences peuvent être soit primaires, c'est-à-dire provoquées par une teneur insuffisante d'un élément dans le sol (conséquences de l'agriculture intensive), soit induites, c'est-à-



Un exemple de carence en fer : la chlorose de l'hortensia

dire que l'élément est présent dans le sol mais non disponible pour la plante (forme non assimilable due au pH du sol ou plus rarement, déséquilibre entre éléments).

LES SIGNES D'UNE CARENCE

La déficience en fer est sans doute la plus connue et la plus facile à reconnaître parmi les carences en oligoéléments. Elle engendre un type de chlorose tout à fait caractéristique. Si elle est légère, on note seulement une pâleur des feuilles terminales pouvant être confondue notamment avec un manque d'azote. Au stade suivant apparaît la chlorose internervaire classique. Les nervures vertes se détachent nettement par rapport au tissu vert pâle ou jaune entre les nervures. À un stade plus avancé, les nervures les plus fines ne sont plus vertes, puis c'est le cas des nervures principales et la feuille peut être pratiquement dénuée de chlorophylle. Chez les plantes pérennes, la chlorose sévère entraîne des zones nécrotiques sur les feuilles avec une chute prématurée. Les rameaux peuvent être défoliés, dépérir ou porter à nouveau de petites feuilles chlorotiques. À ce stade, la croissance et la production sont très affectées. Pour de nombreux végétaux, la carence en fer peut être un problème sérieux : les plantes d'ornement (azalées, hortensias, rhododendrons, rosiers...), les arbres fruitiers (poirier greffé sur cognassier, pêcher), les plantes à petits fruits (fraisier, framboisier), la vigne et les citrus (agrumes).

Ce déficit en fer est aussi redouté par les propriétaires de pelouses sportives (green de golf, stades...) qui sont généralement cultivées sur des supports artificiels à base de sable. Ces surfaces de terrain sont dépourvues d'oligoéléments naturellement apportés par les complexes argilo-humiques (structures formées d'argile et d'humus) du sol.

"... une solution alternative innovante...
développée grâce... aux zéolithes "

LA PRATIQUE ACTUELLE POINTÉE DU DOIGT

À l'heure actuelle, le seul procédé pour corriger ces déficits en fer, consiste en des apports de fer chélaté à des molécules organiques pour le rendre assimilable par la plante. Globalement, la technologie des chélates n'a plus guère évolué depuis la fin des années cinquante. Outre le coût élevé qui les réserve seulement aux cultures à forte valeur ajoutée, d'autres inconvénients majeurs subsistent : peu ou pas de stabilité dans les sols alcalins pour certains d'entre eux, sensibilité à la lumière ou teneur en oligoélément non modulable.

Par ailleurs, les produits commerciaux peuvent contenir de nombreux sous-produits de synthèse qui vont être dispersés dans l'environnement sans intérêt agronomique et le composé organique chélatant, souvent peu biodégradable dans les sols, peut même entraîner des métaux lourds depuis les sédiments vers les eaux souterraines. De plus, la qualité des produits mis sur le marché est très hétérogène, certains étant totalement inefficaces.



Une zéolithe est un silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium dont le réseau cristallin possède des cavités importantes dans lesquelles se logent de nombreuses molécules d'eau. Les chimistes ont la capacité à reproduire des zéolithes par synthèse.

Avec ce concept de zéolithes permettant d'introduire des oligoéléments dans les sols sans risque pour l'environnement, Plantalys® vise d'abord le marché de la viticulture.



UNE ALTERNATIVE MINÉRALE EFFICACE

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, une solution alternative innovante a été développée grâce au rapprochement de compétences de scientifiques dans les domaines des zéolithes et de la physiologie végétale. L'hypothèse initiale était de tenter d'utiliser les capacités d'échange cationique des zéolithes pour fixer des oligoéléments, en commençant par le fer. Les produits obtenus seraient alors susceptibles d'être employés comme correcteur de carences chez des plantes souffrant de chlorose ferrique (manque de fer assimilable). Ce concept a ensuite été validé par des essais biologiques réalisés par les chercheurs de l'IC2MP*, d'abord en serre puis en plein champ.

À la suite de ces travaux, les chercheurs de l'IC2MP ont effectué une déclaration d'invention auprès du CNRS qui a financé le dépôt d'une demande de brevet. Après une période d'incubation commencée en 2016 au sein de la Technopôle Grand-Poitiers, la start-up innovante Plantalys® a été créée en juin 2019 dans un contexte de valorisation du dépôt de brevet. Outre un gain de visibilité et l'apport de nombreux contacts, différents concours ont permis à la jeune société de pouvoir mener à bien des tâches variées telles que la réalisation d'une étude de marché, la synthèse de zéolithes-fer à l'échelle pilote, la mise en place d'essais de plein champ ou en serre, la rédaction de ses statuts constitutifs ou encore le dépôt de sa marque à l'INPI. La fin de l'année 2019 a été marquée par l'entrée du CNRS au capital de la société à hauteur de 8,5 % et par la qualification au label "Deep Tech" par BPI qui "désigne les start-up de la Deep Tech qui proposent des produits ou des services sur la base d'innovations de rupture. Leur ambition ? S'attaquer à la résolution des grands défis du XXI^e siècle".

Plantalys® vise d'abord le marché de la viticulture, à laquelle elle proposera son premier produit à base de fer applicable au sol à partir du premier semestre 2020 (le produit est en phase d'enregistrement Reach). D'autres oligoéléments (cuivre, manganèse, ...) seront ensuite mis sur le marché. La start-up développe également une formulation applicable en pulvérisation sur les feuilles. De quoi redonner une bonne mine à nos plantes !

Plantalys®, lauréate de plusieurs concours

Depuis sa création en 2016, Plantalys a été primée à plusieurs reprises : BPI French Tech émergence 2016, "A Green Startup" et BPI French Tech au cours de l'année 2017, "Top des Entreprises de la Vienne 2018" en catégorie émergence et intégration en janvier 2019 à la 1^{re} promotion du programme RISE mis en place par CNRS Innovation pour un accompagnement personnalisé des start-up.

Jean-François CHOLLET < IC2MP
jean.francois.chollet@univ-poitiers.fr

* Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers - UMR7285 CNRS/ Université de Poitiers

PARENTS, UNE PROFESSIONNELLE À VOTRE ÉCOUTE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE
PROPOSE À TOUS LES PARENTS

LE RELAIS DES PARENTS 2021

À PARTHENAY
SANS RENDEZ-VOUS
DE 15H30 À 19H

Mardi 5 janvier
Mardi 19 janvier
Mardi 02 février
Mardi 23 février
Mardi 09 mars
Mardi 23 mars
Mardi 06 avril
Mardi 27 avril
Mardi 04 mai
Mardi 18 mai
Mardi 25 mai
Mardi 08 juin
Mardi 29 juin

GRATUIT ET OUVERT
À TOUS !

UNE PSYCHOLOGUE VOUS ACCUEILLE
INDIVIDUELLEMENT EN TOUTE
CONFIDENTIALITÉ

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
AUTRES LIEUX DE 15H À 18H30

| | |
|------------------|------------------|
| Lundi 11 janvier | Lundi 25 janvier |
| Lundi 22 février | Lundi 1er mars |
| Lundi 15 mars | Lundi 29 mars |
| Lundi 26 avril | Lundi 10 mai |
| Lundi 31 mai | Lundi 14 juin |
| Lundi 21 juin | |

PARTHENAY

Centre de loisirs « Maurice Caillon »
22, rue des Tulipes à Parthenay

LA PEYRATTE

Relais Enfance
1, Place des Marronniers
La Peyratte

SECONDIGNY

La Guichetière
Secondigny

MÉNIGOUTE

Antenne de Ménigoute
12, Place des Cloîtres
Ménigoute

AMAILLOUX

Relais Enfance
1, rue de Gâtine
Amailoux



Pour tout renseignement :

Service Enfance-Jeunesse - 06 99 56 43 58 ou 05 49 94 90 05
enfance-jeunesse@cc-parthenay-gatine.fr

Réalisation : Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

LE RELAIS 2021 DES PARENTS

TOUS LES PARENTS PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS

Ouvert à tous les parents d'enfants (du tout petit à l'adolescent) qui cherchent des éclairages sur l'éducation de leurs enfants : problèmes de la vie quotidienne, doutes, craintes vis à vis d'une situation particulière, relations frères - sœurs, comportements à risques, difficultés avec l'environnement familial, scolaire, handicap...

Et qui ont besoin d'un lieu d'écoute individuelle par rapport à des pratiques familiales, parentales.

La création de ce service s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement à la famille mené par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et ses partenaires.



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine



**EMMANUELLE
TURNER**
Psychologue

TÉL. :

06 99 56 43 58
05 49 94 90 05

MAIL :

enfance-jeunesse@
cc-parthenay-gatine.fr

SITE INTERNET :

www.cc-parthenay-gatine.fr

Réalisation :
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.



Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ou futur enfant, vous avez des interrogations, nous sommes votre interlocuteur privilégié, appelez-nous au **05 49 95 76 10**

Le Relais Enfance de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine est un service gratuit qui s'adresse à tous :

aux tout-petits, aux parents, aux futurs parents et aux professionnels de la petite-enfance.

Vous êtes parents sachez que des professionnels de la petite-enfance assurent un accueil téléphonique ou sur rendez-vous au plus proche de votre domicile (Amailloux, Secondigny, Parthenay, La Peyratte).

Ils vous accompagnent dans vos démarches de mode d'accueil auprès d'un assistant maternel, d'une structure d'accueil collectif ou à votre domicile.

Vous êtes assistant maternel, le relais est là pour vous accompagner dans votre parcours et votre quotidien professionnel.

Des matinées d'éveil appelées « les p'tites bouilles » sont proposées gratuitement les mardis, jeudis et vendredis matin.

Ces temps de rencontres et de socialisation sont ouverts aux enfants de 0 à 6 ans sur tout le territoire en itinérance.

Un planning est proposé de vacances scolaires à vacances scolaires et consultable sur le site de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Une réservation vous sera demandée afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.





La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine c'est :

- ♦ L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Locale
- ♦ La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale multisectorielle
- ♦ La plateforme mobilité « SOS Déplacements »
- ♦ La gestion des Clauses Sociales dans les marchés publics et privés
- ♦ La participation au projet jeunesse
- ♦ La mise en œuvre du dispositif « argent de poche »
- ♦ L'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- ♦ L'accompagnement pendant un an des jeunes de 18 à 25 ans avec le dispositif Garantie Jeunes
- ♦ Une intervention sur l'ensemble du territoire de Gâtine avec un siège social à Parthenay et 8 permanences Mission Locale



**Maison de l'Emploi et des Entreprises
de Parthenay et de Gâtine**

13 boulevard Edgar Quinet,
79200 PARTHENAY

05 49 94 23 46

www.mdee-parthenaygatine.fr

**Permanence Mission Locale
À THENEZAY
Résidence Habitat Jeunes
Tous les jeudis**

Syndicat de la Vallée du Thouet

Les bons gestes en vallée du Thouet

Par ses travaux réguliers de retrait d'embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques, le syndicat restaure les écoulements et prévient ainsi les dommages aux berges et aux infrastructures. Ces travaux sont pris en charge lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention.

A l'approche de l'hiver le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et leur indique qu'il est temps de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les travaux difficiles pour les équipes d'intervention.



PHOTO : Retrait d'embâcle à Pommiers ©SMVT

Les droits et devoirs du riverain

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux », qui relèvent donc du domaine privé. Toutefois ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche (avec une carte de pêche) s'accompagnent de devoirs, tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Dans certains cas relevant strictement de « l'intérêt général » le SMVT peut se substituer aux riverains défaillants. Le syndicat mobilise alors un programme d'actions contractualisé avec l'agence de l'eau pour mener des travaux de retrait des embâcles, de restauration écologique des rivières, etc.

Chaque propriétaire, à son échelle, participe à la reconquête écologique du Thouet et de ses affluents. Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT, avant tous travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires, et des conseils simples et adaptés sont souvent suffisants pour répondre aux besoins.

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET
26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIRE
0549648598 – smvt@valleeduthouet.fr / www.valleeduthouet.fr
Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.



Exemples de travaux réalisés par le SMVT:

Protection des berges sur le bassin du Cébron

Pour contribuer à la préservation de la ressource en eau du barrage du Cébron le SMVT conventionne avec la SPL des eaux du Cébron pour mettre en œuvre des travaux de protection des berges en secteur d'élevage. Ces travaux consistent à aménager des points d'abreuvement pour le bétail, à installer des passages à gués et à implanter des clôtures pour limiter l'érosion. Les différentes techniques mises en œuvre sont adaptées à chaque situation en accord avec les exploitants agricoles concernés. Cette opération subventionnée par l'agence de l'eau, la Région, le Département et la SPL du Cébron contribue à maintenir l'activité d'élevage sur ce bassin versant stratégique pour la production d'eau potable.



PHOTO : Abreuvoir aménagé sur le Cébron ©SMVT

Base de loisirs de Parthenay : des travaux de restauration de la végétation sur les îlots

Désirant promouvoir ses espaces naturels auprès des citoyens et des visiteurs, la Ville de Parthenay a sollicité le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour l'accompagner dans la gestion des îlots boisés du site. Le vieillissement des arbres et la présence de peupliers d'Italie inadaptés sur les berges ont conduit le SMVT à proposer une restauration sélective du boisement pour favoriser la régénération naturelle d'essences adaptées (frênes, noisetiers, saules) et pour limiter la formation d'embâcles par la dérive du bois mort lors des crues.

La végétation stable a été conservée, ainsi que les arbres morts présentant un intérêt faunistique.

En complément, la Ville de Parthenay a pris en charge le retrait des peupliers d'Italie et l'émondage de frênes au cœur des îlots. Les arbres retirés ont été broyés puis valorisés par le prestataire en bois énergie. Le coût total de l'opération s'est élevé à 13 200 TTC pris en charge par le SMVT à hauteur de 8 640 euros et subventionné de 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



PHOTO : Base de Loisirs PARTHENAY
©Anthony Hamidovic-Ville de Parthenay

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET
26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIN
0549648598 – smvt@valleeduthouet.fr / www.valleeduthouet.fr
Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.

LA
VALLÉE
DU
THOUET

Tourisme en vallée du Thouet :

La Vélo Francette et les itinéraires vélo en vallée du Thouet : 350 km à parcourir !

La vallée du Thouet est traversée de part en part par la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à La Rochelle sur 630 km. Le Thouet à vélo représente 120 km d'itinéraires des sources du Thouet à la Loire. 13 boucles connexes de 25 à 50 km sont à découvrir également. En 2020, suite au déconfinement lié à la COVID-19, la Vélo Francette a connu une augmentation de sa fréquentation de +30% en moyenne en vallée du Thouet. Ces aménagements ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT).

Toutes les informations sur : www.valleeduthouet.fr et sur www.lavelofrancette.com



PHOTO : Vélo / ST GENEROUX - © P.BELTRAMI Vélo Francette

Voir la vallée du Thouet autrement : le parcours artistique

Afin de permettre aux promeneurs de voir le Thouet autrement, le SMVT a souhaité valoriser les abords de la rivière à travers l'installation d'œuvres d'art pérennes. Dans le cadre du programme de commande publique du ministère de la Culture et avec l'accompagnement du centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars, trois œuvres ont été réalisées en 2019 à travers la création de Corène CAUBEL « SOUVENIR D'UNE PLAGE : Mythologie d'un possible littoral » sur les communes de Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars.



PHOTO : SOUVENIR D'UNE PLAGE , Mythologie d'un possible littoral – Cabines des remparts - © Ville de Thouars

Une deuxième tranche comprenant trois nouveaux sites est à l'étude sur les communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, pour une livraison au printemps 2022.

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET
26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIRE
0549648598 – smvt@valleeduthouet.fr / www.valleeduthouet.fr
Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.





Centre Local d'Information et de Coordination de PARTHENAY (CLIC Antenne de PARTHENAY)

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de PARTHENAY est un « point info seniors » : un guichet unique d'information pour les personnes âgées de 60 ans et plus, pour leurs familles et leur entourage. Le CLIC informe, conseille et oriente.

Nous sommes à votre écoute :

- pour vous guider dans vos démarches administratives : mise en place d'un service d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations culturelles ou sportives, etc....
- pour vous informer sur les différents services et professionnels à votre disposition : coordonnées des services à domicile, portage de repas, téléassistance, établissement etc...

Nous pouvons vous orienter :

- vers les professionnels et les services pouvant répondre à vos demandes : assistants sociaux, service maintien à domicile du Département, coordinateurs de parcours...
- vers une structure d'hébergement pour une place permanente ou temporaire (maison de retraite, résidence autonomie...).
- Vers des actions collectives de prévention animées par le CLIC et/ou ses partenaires (ex : atelier mémoire, atelier gym douce, groupe de parole pour les aidants, conférences etc...).

Nous pouvons vous mettre en relation :

- avec les réseaux de bénévoles pouvant vous soutenir (France Alzheimer, Association des parkinsoniens, réseaux de visiteurs bénévoles...),
- avec les partenaires pouvant vous apporter des informations spécifiques (exemple: groupe de paroles pour les aidants, conférences, atelier de prévention...)

Association Appui et Vous Nord Deux-Sèvres CLIC Antenne de PARTHENAY

Tel : 05.49.63.45.70

Adresse :

33 rue Louis Aguillon - 79200 PARTHENAY

Mail : clic-parthenay@appuietvous.org

Accueil du public: du lundi au vendredi - de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h
Privilégier la prise de rendez-vous

Pays de Gâtine

Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Les nouveaux conseillers municipaux au cœur du projet

L'année 2020 a été l'occasion de renouveler les équipes municipales. Les nouveaux conseillers, tout comme les acteurs impliqués dans la vie locale, seront associés à l'écriture de la Charte du projet de Parc naturel régional (PNR). Si les délais sont respectés, la phase d'évaluation et de validation de la Charte se terminera par la consultation des communes avant la fin de ce mandat municipal. Chaque Conseil municipal aura le choix d'adhérer à ce projet de Charte et donc au futur Syndicat Mixte du PNR.

Point d'étape sur le projet

Le Pays de Gâtine a obtenu, de l'Etat, en 2019, un avis d'opportunité favorable à la création du PNR. Ce concours d'entrée est une première étape mais il reste plusieurs années de travail avant d'obtenir le diplôme : le label PNR. Ce temps qui peut sembler long s'explique par le besoin de concertation nécessaire à l'adhésion de chacun à la feuille de route pour construire la Gâtine de demain : La Charte du Parc. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire. Elle est valable 15 ans et se décline en plans d'actions afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir la protection du patrimoine paysager et architectural, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation.

Cette année, si particulière, n'aura pas remis en cause le projet de PNR. Au contraire elle a multiplié les raisons de s'engager dans cette démarche afin préserver un cadre de vie de qualité lorsque nos déplacements sont limités ou de soutenir les productions locales et les agriculteurs engagés en vente directe. Les restrictions sanitaires ont limité la tenue de grandes réunions participatives. Cependant, le Pays de Gâtine a pu avancer sur des éléments d'études comme l'inventaire du linéaire de haies ou l'identité paysagère du Pays de Gâtine.

Qui pilote le projet de Parc ?

Le projet de PNR est porté par le Pays de Gâtine depuis 2016 et par son Président, nouvellement réélu, Didier GAILLARD, maire de Ménigoute. Les 31 élus du Pays de Gâtine suivent attentivement l'avancée du projet et un vice-président est chargé plus particulièrement de ce dossier, il s'agit de Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'Ardin et Président de la Communauté de communes Val de Gâtine. Toute l'équipe salariée du Pays de Gâtine est également mobilisée, selon les thématiques d'action et une cheffe de projet, Camille Bévilion est dédiée à cette mission.

Le soutien de la Région et du Département

La Région Nouvelle-Aquitaine (qui a la compétence pour créer un PNR) accompagne financièrement et techniquement le Pays de Gâtine depuis le tout début de la démarche. Le Pays de Gâtine peut également compter sur le soutien du Département des Deux-Sèvres, partenaire de la démarche depuis son lancement, qui vient de valider une aide financière pour trois ans. Ces aides vont accompagner les études nécessaires au projet de PNR ainsi que l'animation des temps de concertation avec les acteurs et les habitants de la Gâtine.

Des experts au service du projet de Parc

Une nouvelle instance a été créée pour accompagner la création du PNR : il s'agit du Conseil Scientifique et Prospectif. Il est composé de chercheurs ou universitaires en activité ou retraités, d'experts ou de personnalités qualifiées dans les domaines des sciences de la nature ou des sciences humaines et sociales. C'est un outil d'aide à la décision qui a pour rôle de formuler des propositions et de conduire des réflexions lorsque sont à prendre des décisions nécessitant une expertise technique et scientifique sur le territoire.

Renseignements : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - pays-de-gatine@gatine.org

Plus d'informations sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine »



Passage du Tour de France en Gâtine le 9 septembre 2020, installation du Pays de Gâtine sur la commune des Châteliers avec l'aide de Jean-Yves Faucher et Eric Veillon, agriculteurs sur la commune.

Projet
Parc
naturel
régional
de Gâtine poitevine



Information

Le tri selectif

Rappel sur les consignes de tri !

En cette période de crise sanitaire
le tri des déchets doit rester notre priorité,
Ensemble maintenons nos efforts !

| | | |
|--|---|---|
| <p>Dans le bac jaune Tous les emballages en plastique, carton et métal, + tous les papiers.</p>  | <p>Borne à verre Tous les emballages en verre</p>  | <p>Dans le bac gris Ordures ménagères : Mouchoir, petits objets non électronique, vaisselle jetable.</p>  |
| <p>Pour les déchèteries de Parthenay, Amoioux et Thénézay retrouvez tous les horaires sur le site internet : www.cc-parthenay-gatine.fr</p> | | |

Depuis quelques mois, de nouveaux objets ont fait leur apparition dans notre quotidien : **Les masques, gants et mouchoirs sont TOUJOURS à déposer dans le bac gris.** Nous vous invitons dans la mesure du possible à privilégier les masques lavables et réutilisables qui génèrent moins de déchets.

#COVID19
Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique





Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24 heures



Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères



JAMAIS dans votre bac de tri

#RestezChezVous | CITEO



Service déchets ménagers

7 rue Béranger, 79200 Parthenay - Tél. : 05 49 94 90 13
Mail : dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries

DECHETTERIE de PARTHENAY : Les Coteaux
ÉTÉ (du 1er Avril et 30 Septembre) :
LUNDI : 14h00 à 18h15
MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI : 9h00 à 11h50 et 14h00 à 18h15

HIVER (du 1er Octobre au 31 Mars) :
LUNDI : 14h00 à 17h45
MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI : de 9h00 à 11h50 et 14h00 à 17h45

DECHETTERIE d'AMAILOUX : Bas Fombre
LUNDI : 9h00 à 11h55
VENDREDI : 9h00 à 11h55
SAMEDI : 14h00 à 17h25

DECHETTERIE de THENEZAY
LUNDI : 14h00 à 17h25
MERCREDI : 9h00 à 11h55
VENDREDI : 14h00 à 17h25

bonne année
2021

L' équipe municipale